



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 5 mars 2020 -

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 28 février 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 5 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Sylvie CAMALON, Françoise GALLAS, Odile VELAY, Patrick ROCHER, Bernadette ORGEVAL, Maurice GODÉ, Marie-Agnès RÉMY, Huguette LABALME, Maurice OUAZANA, Laurent BILLY, Éric CHAILLAN, Guilhem SERRE, Sophie LANNI, Brigitte BOUSQUET, Brigitte HOURS, Guy GLEIZES, Monique BERTOLETTI, , Salvator D'AURIA, José CHIETERA lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents et ayant donné procuration : Philippe SECONDY à Éric BASCOU, Albert BOURRUST à Sylvie CAMALON, Nathalie BEDOS-BAILLAT à Bernadette ORGEVAL, Christelle POYO à Françoise GALLAS, Nicole DUPRAT à Edouard DE COLLE.

Était absent : Olivier LAHOUSSE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil.

Madame Françoise GALLAS est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire précise que le point 12 doit être supprimé de l'ordre du jour en raison de l'absence de l'avis des Domaines qui n'a pas été encore transmis.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Monsieur le Maire indique que Monsieur Bernard DUMAS lui a fait remarquer que la dernière phrase du procès-verbal manquait de précision. Il est proposé la reformulation suivante : « Bernard DUMAS, Président de la Commission éthique, remercie les élus pour les fiches de déclarations d'intérêt qui avaient été remises en début de mandature et pour la confiance qui est accordé à la Commission éthique. »

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 30 janvier 2020.

2- Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire explique que la décision prise n°DEC 2020-02 concerne les demandes de subventions pour le projet d'extension de l'école élémentaire auprès du Département et de la Région.

3- Approbation du compte de gestion du budget annexe – opération la Ramognère de l'exercice 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil municipal. Il est consultable en mairie.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'opération de la Ramognère du receveur de la trésorerie des Matelles pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe de la Ramognère pour le même exercice.

4- Adoption du compte administratif du budget annexe – opération la Ramognère de l'exercice 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif présente les résultats de l'exercice 2019 de l'exécution du budget annexe de l'opération de la Ramognère et est soumis à l'assemblée pour adoption. Il est conforme au compte de gestion du comptable du budget annexe de la Ramognère du même exercice.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DE COLLE, 1^{er} adjoint délégué aux finances,

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif du budget annexe de la Ramognère.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe de la Ramognère de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

5-Affectation des résultats du budget annexe – opération la Ramognère de l'exercice 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de clôture de 28 449,25 € qui sera transféré en recettes de fonctionnement au budget principal M14 pour l'exercice 2020.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats M14 de l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus.

6- Approbation du compte de gestion du budget annexe – opération Saint Martin de l'exercice 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil municipal. Il est consultable en mairie.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'opération Saint Martin du receveur des Matelles pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe Saint Martin pour le même exercice.

7- Adoption du compte administratif du budget annexe – opération Saint Martin de l'exercice 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil municipal pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif du budget annexe de l'opération Saint Martin.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe Saint Martin de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

8- Affectation des résultats du budget annexe – opération Saint Martin de l'exercice 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de clôture de 145 177,13 € qui sera transféré en recettes de fonctionnement au budget principal M14 pour l'exercice 2020.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats du budget annexe Saint Martin de l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus.

9- Budget prévisionnel M14 2020

9-1 Vote des taux d'imposition et des taxes locales pour l'année 2020

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2019, taux inchangés depuis 2003, à savoir :

- Taux de la taxe d'habitation : 14,50 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,60 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,00 %

À l'unanimité, le Conseil municipal fixe les taux d'imposition et des taxes locales pour l'année 2020 tels que présentés ci-dessus.

9-2 Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Il est proposé au Conseil municipal de voter le montant de la subvention accordée à chaque association pour l'année 2020 selon le tableau joint en annexe. Ce montant est inscrit au budget prévisionnel 2020 au chapitre 65 pour un total de 140 797,00 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, qui seraient également administrateurs d'associations, de s'abstenir lors du vote.

Par 25 voix pour et une abstention (Guy GLEIZES), le Conseil municipal adopte le budget des subventions allouées aux associations pour l'année 2020.

9-3 Vote du budget prévisionnel M14 2020

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Il est proposé le vote du budget selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du jeudi 30 janvier 2020. Le projet du budget est disponible dans son intégralité sur demande ou en consultation à la mairie.

Une présentation détaillée du budget primitif est projetée sur écran et commentée par Édouard DE COLLE.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget prévisionnel M14 pour l'année 2020 selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2020.

10 – Servitude et mise à disposition sur domaine privé – AO1 et AO2 – La Fouillade et la Mouline

Rapporteur : Éric BASCOU

Dans le cadre de l'extension de son réseau électrique, ENEDIS envisage l'installation d'un poste de transformation électrique et le passage d'un câble souterrain en remplacement des lignes aériennes existantes sur deux parcelles appartenant à la commune (AO1 et AO2 – La Fouillade et la Mouline). Conformément à l'article L 2122-21 du CGCT, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude et la convention de mise à disposition correspondantes ainsi que tous les documents y afférents et d'accepter l'indemnité forfaitaire de 50€ par convention.

Guilhem SERRE demande si les travaux d'ENEDIS seront coordonnés avec les travaux en cours pour la fibre. Monsieur le Maire répond que c'est à surveiller. Le dossier sera communiqué à l'entreprise en charge de la mise en place de la fibre à Teyran.

Salvator D'AURIA demande qui a choisi ce tracé et pourquoi faire un si grand détour.

Monsieur le Maire répond que si Enedis avait suivi le tracé de l'actuelle ligne aérienne sur poteaux, cela aurait grevé la garrigue communale inutilement. Enedis suit les chemins de terre car cela restera plus facile en cas d'intervention ultérieure. Il s'agit de chemins de terre, sans bitume, il n'y aura donc pas de détérioration du chemin.

Salvator D'AURIA demande s'il s'agit d'une zone constructible.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du secteur de la Mouline dont les terrains sont classés en zone agricole et sont donc inconstructibles.

Par 24 voix et 2 abstentions (Salvator D'AURIA et José CHIETERA), le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et la convention de mise à disposition correspondantes ainsi que tous les documents y afférents et d'accepter l'indemnité forfaitaire de 50 €..

11- Autorisation de signature des conventions d'objectifs et de partenariat entre la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture et la commune de Teyran

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Par courrier en date du 19 novembre 2019, la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture a transmis le projet de convention d'objectifs 2020 dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle 2019-2021 conclue avec la commune.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture pour l'année 2020 et dit que la subvention à hauteur de 51 492,00 € sera inscrite au budget primitif M14 de l'exercice 2020.

Informations générales :

- 29 mars : puces des couturières
- 4 avril : finale du championnat de France de Savate (à Vendargues)

Monsieur le Maire prend la parole et précise que c'est avec beaucoup d'émotions qu'il préside le conseil municipal pour la dernière fois durant ce mandat. Il a été très heureux et très fier de travailler avec l'ensemble des élus qui se sont montrés très impliqués durant tout le mandat, et ont fait régner une bonne ambiance. Il a ajouté qu'il a également pris beaucoup de plaisir à échanger et à travailler avec les élus du groupe minoritaire.

Monique BERTOLETTI précise qu'elle fait elle-même partie de l'opposition mais qu'elle ne votera pas pour la liste de Béatrice MONTEL car elle considère qu'on ne fait pas une campagne sur la calomnie.

Édouard DE COLLE a tenu à s'exprimer aussi en indiquant que certains conseillers partageraient probablement ses propos. Ces six années ont été très intéressantes et beaucoup de travail a été accompli. Il tient à remercier Éric BASCOU pour lui avoir fait confiance en qualité de 1^{er} Adjoint même si parfois cela a demandé beaucoup d'implication, ce qui a pu être difficile pour l'entourage. Il remercie aussi l'opposition d'avoir voté tous les budgets et tous les comptes administratifs. Il reprend en indiquant qu'il y avait une bonne assemblée et en souhaitant bonne chance et bonne route à la nouvelle équipe.

La séance est levée à 22h15. La parole est donnée au public.

Le Maire de Teyran
Éric BASCOU

La Secrétaire de séance
Françoise GALLAS

